

Image not found or type unknown



Caution d'appartement suite à une séparation

Par **desmarest**, le **28/04/2008** à **18:56**

Mon ami avait pris un appartement avec son ex-compagne c'est lui il a réglé la caution pour cet appartement or au bout d'un mois elle la mis à la porte. Avant de le mettre dehors elle lui a fait signé une reconnaissance de dette pour un montant de 3000 euros alors que preuve à l'appuie elle ne lui avait prêté que 1200 euros ayant remboursé dans un premier temps les 1200 euros mon ami à cessé de la rembourser. Elle a alors saissie la justice, suite à la decission de justice il lui verse 200 euros par moi jusqu'au remboursement total de la dette, pouvons nous déduire le montant de la caution du montant de la dette restant due.